

# COMPTE-RENDU DE SEANCE

## RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JANVIER 2024

Date de la convocation : 18 Janvier 2024

Nombre de conseillers en exercice : ONZE.

Présents : M. CLEMENT, M. CUADRADO, Mme LAFARGE, M. LAURENT, Mme LEROUX, M. LEVEQUE, M. NAUDON, Mme TRAPATEAU N., M. TRIJEAUD et M. VALLADON

Absente : Mme TRAPATEAU B.

Secrétaire de séance : M. VALLADON

Ordre du jour de la séance :

1. Mise en place des zones d'accélération des énergies renouvelables.
2. Désignation référent déontologue des élus.
3. Remplacement secrétaire de mairie.
4. Questions diverses.

### 1 – Mise en place des zones d'accélération des énergies renouvelables

Un registre de concertation publique a été ouvert du 22 décembre 2023 au 20 janvier 2024. Aucune mention n'y a été apposée.

M. LAURENT et M. TRIJEAUD expliquent qu'ils préféreraient étudier les demandes au cas par cas.

Comme déjà évoqué, le maire propose d'autoriser le photovoltaïque sur les toits des bâtiments existants ou à venir.

M. CLEMENT estime que les grands bâtiments agricoles avec panneaux solaires dégradent l'aspect esthétique du paysage selon où ils sont construits.

Il est également précisé que les énergies renouvelables ne concernent pas que le solaire, mais également la géothermie, l'éolien ou le biogaz.

Après en avoir débattu, le conseil municipal :

- NE DÉFINIT PAS de zones d'accélération des énergies renouvelables sur la commune, pour ne pas réduire les possibilités et ne pas favoriser un projet par rapport à un autre.
- SE RÉSERVE le droit d'étudier les demandes au cas par cas.
- AUTORISE l'installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments existants et sur les futurs projets de constructions, pour les particuliers et les professionnels.

Vote :

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

## **2 – Désignation référent déontologue des élus**

Considérant que tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés dans la charte de l'élu local ;

Considérant que plusieurs collectivités territoriales, groupements de collectivités territoriales ou syndicats mixtes visés à l'article L. 5721-2 peuvent désigner un même référent déontologue pour leurs élus par délibérations concordantes ;

Le maire propose de désigner, en qualité de membres du collège des référents déontologues des élus, les personnes qualifiées mentionnées ci-après, et de mettre en place les modalités de fonctionnement suivantes.

- Monsieur Pierre LARROUMEC, Président honoraire du corps des magistrats des tribunaux administratifs et cours administratives d'appel ;
- Monsieur Alain PARIENTE, professeur d'université en droit public.

Ils sont nommés jusqu'à l'expiration du mandat en cours. Au terme de cette durée, il peut être procédé, dans les mêmes conditions, au renouvellement de leurs missions.

**Vote :**            Pour : 10                            Contre : 0                            Abstention : 0

## **3 – Remplacement secrétaire de mairie**

Suite à la semaine d'immersion en milieu professionnel de la candidate retenue au poste de secrétaire de mairie, au vu de la multitude de tâches à effectuer à ce poste, celle-ci n'a pas souhaité rester sur ce poste.

Monsieur le Maire propose donc de recevoir 2 autres candidates pour un nouvel entretien et de créer un poste pour prévoir une période de travail avec la secrétaire de mairie.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte :

- La création d'un emploi d'adjoint administratif principal 2<sup>e</sup> classe à temps non complet (18,50/35<sup>e</sup>) pour assurer les fonctions de secrétaire de mairie à compter du 11 février 2024.

Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière administrative, au grade d'adjoint administratif principal 2<sup>e</sup> classe.

S'il ne peut être pourvu par un fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un agent non titulaire dont les fonctions relèveront de la catégorie C dans les conditions fixées à l'article L. 332-14 du Code Général de la fonction publique. La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade d'adjoint administratif principal 2<sup>e</sup> classe.

- De modifier ainsi le tableau des emplois,
- D'inscrire au budget les crédits correspondants.

**Vote :**            Pour : 10                            Contre : 0                            Abstention : 0

### 3 – Questions diverses

**Travaux Eclairage Public :** Le remplacement des lampes en LED est presque terminé. Ne reste plus que le village de l'Arbre dont les travaux sont prévus la semaine prochaine.

Un nouveau point sera fait avec le SDEG pour adapter l'abonnement de chaque compteur EP.

Monsieur CLEMENT pense que les horaires d'allumage pourraient être décalés de 6h à 7h du matin. Le conseil municipal préfère garder les horaires actuels.

**Décision du Maire :** Considérant la nécessité d'abonder les crédits du chapitre dotations aux provisions et dépréciations :

- Un virement de crédit d'un montant de 200 € vers le chapitre 68 (dotations aux provisions et dépréciations),
- Une diminution de crédit d'un montant de 200 € vers le chapitre 011 (charges à caractère général).

**Envoi d'informations et invitations diverses aux conseillers :** Régulièrement des infos ou invitations sont envoyées aux membres du conseil municipal. Le secrétariat de mairie se tient à disposition si besoin.

**Info SIVOS :** Le versement de la participation se fera mensuellement à partir de cette année. Pour information, la participation de la commune est de 68 121 € pour 2024.

**Invitation plantation rosier de la résurrection :** Le 26 janvier à 14 h au monument aux morts de la commune de Montemboeuf.

**Info demande de subvention Leader :** Suite à la demande de subvention de fonds européens pour les travaux de l'église, la Communauté de Communes nous informe que les travaux des rénovations des églises ne sont pas éligibles au programme 2023-2027.

Monsieur le Maire propose de lancer, en collaboration avec la Fondation du Patrimoine, une collecte de dons. Une convention peut être signée avec la fondation qui fournit les éléments de communication pour la presse, les réseaux sociaux, les bandeaux mails. Une journée d'action à l'ouverture de la collecte doit être organisée.

**Recherche de terrains pour chevaux :** Une habitante d'une commune limitrophe est à la recherche de terrains à louer ou à vendre, entre 2 et 4 ha, pour du pâturage de chevaux. Coordonnées disponibles au secrétariat de mairie.

**Réunion du 18 janvier avec le CAUE :** Le plan pour l'aménagement de la Motte a été présenté. Les plantations des arbustes doivent avoir lieu avec les enfants du RPI le 9 février entre 9h30 et 11h30.

**Travaux sous-sol mairie :** L'isolation du sous-sol est presque terminée, le placo a été posé au plafond.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 50.

Prochaine séance le 7 février 2024

Le Maire,  
Jean-Christophe NAUDON

Le secrétaire de séance,  
Jean-Christophe VALLADON



*Valladon*